

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 29 MARS 2017

Date de convocation : 22/03/2017

Présents : Mmes et MM BORNOT Antoine, GALLET Maurice, JAILLET Fabienne, LACROIX Guy, MEUNIER Magalie, MAIGNAN Catherine, MARECHAL Marie-Hélène, MONNOYEUR Michel, PAGET Hervé.

Absents excusés :

Pouvoirs : Bernard PHILIPPE à Hervé PAGET, Nathalie BOSVIEL à Catherine MAIGNAN

Secrétaire de séance : Hervé PAGET

1) Compte administratif et compte de gestion 2016

Catherine MAIGNAN, 1^{ère} adjointe présente le compte administratif 2016 qui se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		38 389.32		94 679.80		133 069.12
Opérations de l'exercice	104 813.71	126 165.75	104 337.79	57 793.38	209 151.50	183 959.13
TOTAUX	104 813.71	164 555.07	104 337.79	152 473.18	209 151.50	317 028.25
Résultats de clôture		59 741.36		48 135.39		107 876.75
Restes à réaliser				3 780.00		3 780.00
TOTAUX CUMULES		59 741.36		51 915.39		111 656.75
RESULTATS DEFINITIFS		59 741.36		51 915.39		111 656.75

Hors présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte administratif 2016.

Le compte de gestion 2016 du trésorier est en tout point identique au compte administratif de la commune. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du trésorier.

2) Affectation du résultat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2016 a généré un excédent de fonctionnement de	21 352.04 €
Considérant que le résultat de fonctionnement reporté s'élève à	38 389.32 €
Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à	59 741.36 €

L'exercice 2016 a généré un excédent d'investissement de	48 135.39 €
Le solde des restes à réaliser d'investissement est de	3 780,00 €

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la façon suivante :

- le solde disponible est reporté en fonctionnement au **compte R002 : 59 741.36 €**

3) Taux d'imposition 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition 2017 comme suit (même taux qu'en 2016) :

- taxe d'habitation : 6.68 %
- foncier bâti : 11.52 %
- foncier non bâti : 15.05 %

4) Subvention aux associations.

Mme MARECHAL présidente du Comité d'animation ne prends pas part au vote.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes en 2017 :

A.P.E.I. :	200 €
Association des Handicapés Physiques et Sensoriels :	200 €
OASIS :	170 €
Souvenir Français :	200 €
Comité d'animation de CHILLE :	400 €
Restos du cœur :	200 €
La ligue contre le cancer :	200 €
SPA	200 €

Soit un total de 1 770 €. Les crédits nécessaires seront prévus au compte 6574 du budget primitif 2017.

5) Budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2017 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	154 948.70 €
Recettes :	154 948.70 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	183 079.36 €
Recettes :	183 079.36 €

6) ECLA rattachement de Trenal, recomposition du conseil communautaire

La recomposition du Conseil Communautaire est nécessaire suite au rattachement de la Commune nouvelle de TRENAL, issue de la fusion des Communes de Mallerey et Trenal au 1^{er} janvier 2017,

Le conseil municipal valide la répartition basée sur l'accord local à 63 conseillers communautaires répartis comme suit :

- o Lons-le-Saunier : 25 sièges
- o Montmorot : 4 sièges
- o Perrigny : 2 sièges
- o Courlaoux : 2 sièges
- o Courlans : 2 sièges
- o Macornay : 2 sièges
- o et les 26 autres communes à 1 siège.

7) Encaissement d'un don

L'augmentation du taux d'indemnité du maire avait été obligatoire en début d'année 2016, le maire a alors décidé de reverser à la commune le trop perçu. Pour l'année 2016 ce montant s'élève à 1000 €.

8) Informations et questions diverses

- La commune de Loulle/Pillemoine possède une statue de Saint Michel et propose de la vendre à la commune pour 300 €, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette acquisition qui sera entreposée à la Chapelle.
- Les demandes de cartes d'identités ne sont plus de la compétence de la commune depuis le 21 mars 2017, cette modification entraîne pour les habitants une obligation de se rendre à la mairie de Lons-Le-Saunier pour établir leurs cartes, le conseil municipal décide de dénoncer cette décision de l'état et demande l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux.

*Séance levée à 21h50
Le secrétaire de séance*